



**Séminaire FNCS
Lycée Thiers, Marseille
5 – 7 Mai 2008**

Page 1 : séance initiale.

Page 4 : C/R Assemblée Générale

Page 7 : C/R Conseil fédéral

Page 8 : intervention IGEN.

Ouverture du séminaire par la Présidente, Chantal Ohanessian ;

Représentation des académies métropolitaines au séminaire : les académies de Clermont, Corse, Grenoble, Orléans, Paris, Reims et Strasbourg n'ont pu être représentées (absence d'association chorale scolaire académique ou d'ordres de mission).

Jean-Marie Caniard, secrétaire général de la FNCS, est par ailleurs retenu en académie par le recteur de Besançon.

Fabrice Mérone, secrétaire adjoint, n'a pas pu bénéficier d'ordre de mission ; il est par ailleurs démissionnaire.

Sont présents les représentants de 17 académies : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier (le 7 mai), Nancy-Metz, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Versailles.

Lundi 5 mai : Echanges et état des lieux sur les pratiques chorales scolaires

A) Question sur la licence d'entrepreneur de spectacles :

Une DRAC (Bordeaux) exige cette licence pour accorder une subvention à l'association chorale académique. C'est le président de l'association qui est titulaire de cette licence, qui se prend pour trois ans ; à partir de 6 représentations de spectacle, on serait censé être détenteur obligatoirement de cette licence.

Les DRAC de Lille, Nancy-Metz sont d'opinion inverse.

A Aix-Marseille, on observe que la possession d'une licence engagerait les biens privés du président. Caen : même observation.

Créteil : si le siège social a pour adresse un lieu public, il est avancé que le président serait protégé ; cela n'est pas avéré.

Présidente - en réponse à une demande de précision de Versailles sur ce sujet :

la licence d'entrepreneur de spectacles implique une démarche de type commercial ; notre éthique éducative étant de spécificité différente, la position de la FNCS est de ne pas adhérer pour l'instant à ce type de fonctionnement, car nous ne sommes en aucun cas entrepreneurs de spectacles.

Nous ne nous retrouvons en fait dans aucun cadre existant.

Liaison de la question au subventionnement DRAC et à celle de l'emploi d'intermittents du spectacle ; actuellement, recentrage observé des moyens sur les « grosses » structures culturelles, censées intégrer un volet pédagogique.

Un élément de solution : au cas par cas, l'élaboration d'une *convention partenariale* entre l'académie (au niveau donc du recteur) et la DRAC pour s'entendre sur les objectifs de l'action chorale en milieu scolaire inscrite dans le domaine du spectacle vivant *pour des raisons de cohérence pédagogique, d'exigence artistique et d'impulsion à la création artistique* est un outil efficace.

FEDERATION NATIONALE DES CHORALES SCOLAIRES

Siège social : 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

Exemple pratique du tissu conventionnel qui existe au niveau de l'académie d'Aix-Marseille : existence de convention académiques entre :

- académie / DRAC,
- convention tripartite académie / DRAC / Conseil Régional,
- académie / fédération chorale scolaire académique

L'académie elle-même subventionne par ailleurs le festival choral académique de manière conséquente.

Autre témoignage : Limoges (et/ou Nantes), convention avec une association qui gère la question ; c'est une forme de sous-traitance qui ne résout pas la question de fond.

L'assemblée souhaite que la FNCS établisse un corpus documentaire de base pour ces conventionnements ; proposition éventuelle d'une lettre-type à produire par la FNCS (par exemple à partir de l'art .10 de la loi du 12 avril 2000, sur les relations citoyens/administration).

Il est souhaité que les points suivants soient abordés avec l'IGEN :

- position paradoxale des associations : de droit privé mais assurant une mission d'intérêt public ;
- remontée et croisement d'informations statistiques académiques sur les chorales scolaires du second degré ;
- l'accompagnement éducatif ;
- la politique nationale de l'éducation musicale.

En tout état de cause, notre point constant de référence est la prise en compte de la façon dont nous assumons notre mission de développement des pratiques musicales collectives dans le sens de l'intérêt des élèves.

B) Question de l'évolution dans le domaine de l'organisation des concerts.

Caen : désengagement d'une IA pour le transport des élèves ; mais soutien nouveau d'une association gérée par le Crédit mutuel (type privé), et paiement par les établissements d'une cotisation très forte à l'association pour financer les déplacements.

Nancy-Metz : pour les académies frontalières, prendre des contacts avec des lycées étrangers voisins pour bénéficier de subventions inter-reg (source européenne).

Créteil : inquiétude forte exprimée vis-à-vis de l'emprise du privé sur nos actions pédagogiques relatives au chant choral.

Réponses : ce que nous faisons pour placer les élèves sous l'égide d'une qualité professionnelle de spectacle ne peut se faire avec le seul soutien de l'éducation nationale ; on ne peut pas ne pas tenir compte des évolutions sociétales.

Dijon : ce qui importe c'est de rester les maîtres d'œuvre ; effectivement, précise la Présidente, même si une collectivité territoriale ou un sponsor finance, l'analyse, le suivi, l'expertise et la validation doivent rester du ressort du pédagogique.

Nice demande s'il existe des lois qui encadreraient les droits des sponsors ; ce n'est pas le cas. Il appartient donc aux responsables académiques d'agir en la matière avec la plus grande prudence et esprit critique quant aux pistes explorées dans ce sens, en regard des exigences éducatives et références au sein de l'éducation nationale

Il est nécessaire de différencier le sponsoring (qui demande une contrepartie en termes d'affichage) du mécénat (dont la contrepartie n'est que fiscale).

Créteil : il devrait être possible pour la FNCS d'approcher des sponsors (ou mécènes) à un échelon national, des « grands groupes ».

FEDERATION NATIONALE DES CHORALES SCOLAIRES

Siège social : 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

La Caisse des dépôts et consignations est une piste qui a été explorée, sans résultat favorable pour l'instant au niveau national (bien que souvent présente en terme de soutien au niveau des académies). Si le Crédit mutuel (dont nous avons rencontré un responsable en novembre 2006) ne nous a pas fait de propositions opportunes, la fondation nationale du Crédit mutuel reste une porte ouverte.

Position nationale sur les divers soutiens : ouverture aux partenariats (collectivités, DRAC, autres sponsors) sous réserve de clarté déontologique, avec conventionnement et bilans.

La participation effective de l'éducation nationale (heures supplémentaires) doit être mentionnée en étant valorisée et chiffrée dans les différents documents liés aux conventionnements (budgets, bilans...).

C) Rappels sur les responsabilités :

c'est l'organisateur du concert qui porte toute la responsabilité (association, ou établissement scolaire). Attention au déplacement des élèves.

L'assurance individuelle n'étant pas obligatoire, il est pertinent d'assurer collectivement un groupe d'élèves (non nominatif).

Rouen : demande sur les modalités d'assurance ; Lille a contacté la MAIF, qui a réorienté l'association vers l'APAC ; l'association d'Aix-Marseille est assurée à la MAIF, qui aide à financer de nombreuses opérations.

D) Demande de la FNCS :

le site web national a pour vocation de recueillir des documents en provenance des académies, des exemples de conventionnement, des photographies, etc. : il faut donc le nourrir ; que chaque association envoie notamment un document et des photos.

À ce sujet, la FNCS croise-t-elle les données émanant de chacune des associations ?

Pour l'instant, peu (sauf état des lieux national des déclarations SACEM) ; un document statistique national, alimenté par des enquêtes recueillies auprès de chaque académie serait une bonne initiative.

Il devrait y avoir dans ce document plusieurs niveaux : celui de l'implication des associations, celui du soutien des rectorats à la coordination. Les coûts par enfant pourraient faire partie de l'information partagée, ainsi que la question du prix des salles.

Il serait envisageable d'intégrer à ces questionnements celui de la proportion heures postes / heures supplémentaires de l'enseignement choral.

Documents à affichages ciblés : un document général disponible à tous, un document plus précis par académie à l'usage des corps d'inspection qui prendront contact avec les coordinateurs pour une diffusion interne.

Question sur le rapport au projet d'établissement : moyens globalisés ou non au nom de la LOLF, obligation d'un volet culturel dans chaque projet d'EPLE.

Lyon : les chorales sont traitées différemment selon les départements (heures d'enseignement, transports par les conseils généraux) ;

<p>Lundi et mardi après-midi : Présentation des créations : Versailles, Lille, Caen, Aix-Marseille. Mardi matin : Ateliers en deux groupes : Jazz vocal, Bao-Pao. Mercredi 7 mai : Assemblée générale et Conseil fédéral ; intervention de l'IGEN, Vincent Maestracci.</p>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FNCS
MARSEILLE, SALLE DES ACTES DU LYCEE THIERS, 7 MAI 2008**

Chantal Ohanessian ouvre la séance à 8h45 et distribue à l'assemblée :

- Le projet de rapport d'activité 2007
- Le projet de rapport financier de l'exercice 2007
- Un historique financier
- Un historique des concerts et montants déclarés à la SACEM.
- Un compte de résultat 2007
- 3 perspectives de budgets prévisionnels 2008
- Un document qui propose quelques solutions possibles afin de faire face à la situation actuelle.

Rapport d'activité 2007

La Présidente insiste sur deux points :

1. Le site de la FNCS

Il s'agit d'un outil de communication national et international à préserver en premier lieu. Les visites du site sont nombreuses et la présidente de la FNCS est souvent contactée.

Cependant la représentation de l'ensemble des académies peut être améliorée (éléments de la bibliothèque sonore, notamment en ce qui concerne les créations). Chantal Ohanessian passe donc les commandes suivantes ; l'envoi régulier à la FNCS :

- d'extraits sonores de moins de 45 secondes (avec fondu d'entrée et de sortie).
- de photos de qualité.

2. La recherche de financements

Le ministère n'a pas versé de subvention 2008. Par ailleurs, les propositions faites par le Crédit mutuel (des actions phares et ponctuelles d'un coût important) ne convenaient pas aux membres du bureau qui souhaitent développer les actions et la représentation des festivals académiques.

Chantal Ohanessian expose les autres pistes possibles au niveau national :

- La Caisse des dépôts et conciliations
- La Fondation Nationale du Crédit mutuel.
- La MAIF à Niort.
- La SACEM

Chantal Ohanessian et Philippe Bazin travaillent à la rédaction d'un Contrat national avec ces quatre financeurs possibles ainsi que la possibilité d'une subvention directe versée à la FNCS.

Rapport financier 2007

Le Trésorier général expose les points forts :

1. Le solde est déficitaire, avec des charges en baisse et des produits plus encore.
2. C'est pourtant une année riche en termes d'activités (399 concerts, chiffres plus importants que d'habitude). Le montant versé à la Sacem est supérieur à celui des années précédentes (sauf 2006). Chantal Ohanessian rappelle que la gratuité des concerts n'exonère pas les associations du paiement des droits Sacem (forfait de 33 euros lié aux droits de représentation).
3. Les associations académiques ont fait des progrès dans la gestion des actions. Mais Philippe Bazin rappelle le mécanisme des avances sur le montant Sacem (somme de l'année précédente arrondie à la centaine inférieure) ainsi que la cotisation de 15 euros : chèque à lui envoyer courant septembre.

FEDERATION NATIONALE DES CHORALES SCOLAIRES

Siège social : 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

4. Les aides aux créations ont été modulées. 50% de ce qui était prévu ont été versés lors de l'A.G 2007 : 9500 euros ont été remis aux associations des cinq académies concernées. En l'absence de subvention ministérielle, la seconde tranche n'a pas été versée.
5. La FNCS, qui doit réunir une assemblée générale annuelle, souhaite conserver un poste budgétaire de formation (séminaire annuel).
6. Les couvertures de programmes n'apparaissent pas sur les comptes financiers. Chantal Ohanessian souhaite que l'on trouve une solution pour faire apparaître la participation de la FNCS à la conception de ces couvertures. Philippe Bazin précise qu'une telle rubrique pourra figurer dans les frais d'imprimerie.
7. Le solde actuel des comptes de la FNCS ne se monte plus qu'à 12.247,27 euros : il est donc indispensable de s'engager vers une nouvelle orientation financière, qui consiste à contenir strictement les charges dans les limites des produits réalisés. Outre la recherche de divers financeurs (état, mécénat...), la question d'une dynamique d'autofinancement est clairement posée.

Historique du nombre de concerts déclarés.

Chantal Ohanessian souhaite compléter l'historique des concerts par une colonne dans laquelle on pourrait faire apparaître quelques commentaires (concerts hors FNCS, concerts des écoles primaires). Nous rappelons que la SACD peut faire l'objet d'une déclaration (Cas des comédies musicales par exemple). La FNCS se donne pour objectif un contrat, à l'instar de celui qui existe avec la Sacem.

Vote du rapport moral 2007

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents et mandatés.

Vote du rapport financier 2007

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents et mandatés.

Perspectives

Même si nous continuons activement à rechercher de nouvelles pistes visant à une plus grande autonomie financière, il est néanmoins indispensable de trouver dans l'immédiat des solutions de maintien qualitatif de la mission que s'est fixée la FNCS.

La poursuite de la capacité à actualiser et faire évoluer le site Internet FNCS et à réunir un séminaire national annuel → ceci nécessite un minimum de 10.000 € par an. Une **tarification des couvertures de programmes à 0,50 €** pièce aurait permis d'y parvenir, sur la base des quantités de commandes de 2007.

Philippe Bazin précise cependant que les associations ont anticipé ces frais en baissant le nombre de leurs commandes de couvertures. L'imprimeur a donc relevé le tarif par couverture. En conséquence, le bénéfice sera de 3500 euros au lieu des 10.000 euros attendus.

Etude des 3 perspectives de budgets prévisionnels 2008

La première perspective est celle d'une prévision incluant le versement d'une subvention du ministère (version optimiste). Ce budget ne fait pas apparaître de ressources propres.

La seconde version (pessimiste) intègre l'augmentation du prix des couvertures FNCS mais aussi l'absence éventuelle de soutien financier. Le budget serait équilibré à 780 000 euros en maintenant à minima les actions FNCS (site, séminaire avec frais d'hébergement des formateurs seulement). Mais il faudrait prélever environ 6000 € sur le fonds de réserve, qui fondrait ainsi de moitié. C'est une hypothèse périlleuse, et de toutes façons non renouvelable.

FEDERATION NATIONALE DES CHORALES SCOLAIRES

Siège social : 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

La troisième version intègre à la vision pessimiste ci-dessus (pas d'aide extérieure) la mise en place d'autofinancements sous la forme des propositions éventuelles suivantes :

- La possibilité de soutenir les créations, voire de prendre en charge une partie des frais des congressistes → ceci nécessite un minimum de 30.000 € par an. Toujours **sur la base des quantités 2007**, il faudrait **ajouter** à la mesure ci-dessus **une tarification des cartes d'élèves (0,50 €carte)**.

La récolte de ces fonds soulève des questions : qui récolte ces fonds ? Les établissements pourraient le faire sous la forme d'une cotisation modérée par rapport aux familles.

Philippe précise que l'augmentation de la cotisation FNCS pour les associations n'a pas été envisagée. Une collègue propose qu'une augmentation de ces cotisations soit calculée au prorata des états financiers de chaque association académique. Chantal Ohanessian souligne que cette proposition devrait être croisée avec le coût supporté par les académies dans le cadre des festivals. Chantal Ohanessian émet la proposition d'une impression de documents de communication, format carte poste, à intégrer aux programmes, qui en quantité importante pourrait générer une rentrée financière.

On évoque également le principe d'un document de présentation des actions FNCS (L'éclairage de l'ensemble des académies ou d'une académie phare).

Vote des propositions de perspectives de fonctionnement

Chantal Ohanessian détaille les propositions de vote :

1. Le maintien qualitatif du site FNCS avec l'engagement d'un enrichissement et d'une représentation des actions académiques de qualité.
2. Le maintien du séminaire dans les conditions de cette année (paiement et défraiement des intervenants et durée de 2 jours et demi).
3. Calendrier : le séminaire 2009 se tiendra entre les vacances d'hiver et les vacances de Pâques (Mars 2009).
4. L'engagement des représentants académiques présents de faire part des propositions émises durant ce séminaire à leurs collègues lors des assemblées générales académiques et d'informer le bureau de la FNCS des réactions recueillies avant les vacances de Toussaint.
5. L'intégration du logo de l'association académique dans la couverture FNCS. Cela nécessite d'engager des frais supplémentaires.

Les quatre premières propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents et mandatés.

La cinquième proposition recueille les votes suivants

33 votants

- Pour : 10
- Contre : 19
- Abstentions : 4

La proposition N°5 est donc repoussée.

La séance de l'Assemblée générale 2008 est levée à 10 H 45.

La secrétaire de séance : Anne-Isabelle Ghetemme.

CONSEIL FEDERAL DE LA FNCS
Salle des actes du Lycée Thiers, Marseille – Mercredi 7 Mai 2008

Ouverture de la séance à 10 h 45.
Ordre du jour : renouvellement du bureau.

Fabrice Merone a présenté sa démission du poste de secrétaire adjoint.

Votants : 21
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 3

Le conseil fédéral accepte la démission de Fabrice Merone.

Jean-Marc Belvisi de l'académie de Créteil se présente sur le poste laissé vacant par Fabrice Merone.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Fédéral accepte la proposition de Monsieur Belvisi comme secrétaire adjoint de la FNCS.

Les autres membres du bureau se représentent sur leurs postes respectifs.

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

La séance est close à 11 h.

Composition du bureau de la FNCS
à l'issue du Conseil fédéral du 7 mai 2008

- **Présidente :** Mme Chantal Ohanessian ;
- **Vice-Présidente :** Mme Anne-Isabelle Ghetemme.
- **Secrétaire général :** M. Jean-Marie Caniard ;
- **Secrétaire général adjoint :** M. Jean-Marc Belvisi.
- **Trésorier général :** M. Philippe Bazin ;
- **Trésorier général adjoint :** M. Philippe Gerber.

Questions à Vincent Maestracci, inspecteur général

1. la situation paradoxale entre la nature des activités par rapport aux associations de droits privé et à la pression exercées par le ministère de la culture sur les associations pour prendre une licence d'entrepreneurs de spectacles.

Monsieur Maestracci rappelle son attachement à la mission éducative de la FNCS. Il souligne que Xavier Darcos a présidé à la création de la FNCS et considère que la FNCS est un modèle. La gestion des politiques publiques est rattachée à des objectifs clairement identifiés. L'IGEN a été destinataire d'un document qui met en perspective l'ensemble des liens conventionnés avec différentes associations. Monsieur Maestracci a désormais une visibilité de ce qui se passe sur le champ de la musique. Des propositions émaneront de l'étude de ce document par le groupe de l'IGEN, conduit par Monsieur Maestracci. La FNCS devrait trouver là un nouvel éclairage et disposer peut-être d'un cadre pérenne qui préside au financement de la FNCS par le ministère. L'éducation musicale et le chant choral bénéficient d'un affichage fort, intégré à l'Education Artistique et Culturelle, mais à visée médiatique, ce qui amène le paradoxe suivant : le propos sur le fond du quotidien artistique apporté aux élèves est dilué.

Monsieur Maestracci rappelle que les enseignants ont une mission publique de formation des élèves ce qui n'est pas le cas des entrepreneurs de spectacle. La question d'une licence ne peut en aucun cas être envisagée.

2. Le positionnement de la chorale dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Les dérives potentielles.

Ce dispositif annoncé dans la circulaire du 13 juillet 2006 donne lieu à une diversité de situation considérable. La pérennité des moyens budgétaires n'est pas clairement affichée, ce qui dans la perspective de la généralisation de ce dispositif dès 2009 à tous les collèges pose question. Le pragmatisme sera donc de mise. Les problèmes de reconnaissance, d'horaires et d'emploi du temps peuvent trouver, par endroit, une solution au sein de l'accompagnement éducatif. La chorale fait partie des pratiques culturelles qui sont un des points d'entrée de l'accompagnement éducatif. La circulaire relative au volet culturel, qui paraîtra le 8 mai, affirme en réalité l'idée que l'accompagnement éducatif est actuellement « une coquille vide qu'il convient de remplir avec les dispositifs existants ».

3. La nécessité de disposer de statistiques harmonisées sur l'ensemble du territoire (Accompagnements pour la mise en œuvre des concerts). Idée d'un tableau cumulatif des statistiques d'une part et d'un tableau plus confidentiel qui servirait de support à des négociations. La FNCS pourrait construire une espèce de grille qui prendrait en compte les différents financements.

Monsieur Maestracci précise que la conception devra prendre en compte la mise en avant de données significatives. Il affirme son accord à une participation à ce travail. La FNCS peut être opérateur. Cette enquête devra concerner l'ensemble des académies, même celles qui ne disposent pas d'une association académique.

4. l'évolution de la politique de l'enseignement de l'éducation musicale et du chant choral.

A l'école, malgré l'introduction de l'Histoire Des Arts, les nouveaux programmes valident les deux piliers que sont les Arts visuels et l'Education musicale. Sur le collège, il y a un projet d'Histoire Des Arts qui s'appuie sur toutes les disciplines existantes qui ne fait donc pas appel à des professeurs spécialisés. Toutes les disciplines de formation générale au collège restent présentes. La consultation lancée sur les nouveaux programmes

FEDERATION NATIONALE DES CHORALES SCOLAIRES

Siège social : 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

réaffirme la présence de l'éducation musicale sur tous les niveaux du collège. C'est avec pragmatisme qu'il nous faudra intégrer cette dimension histoire des arts dans notre enseignement. Le préambule du projet de programme d'EM comporte un point sur les chorales, point validé par le cabinet du ministre qui reconnaît le statut de cet enseignement complémentaire par rapport à l'enseignement obligatoire.

5. Entrepreneurs de spectacle ?

Très clairement, les missions spécifiques confiées par l'Etat à l'institution éducative publique ne recouvrent pas celles que se donnent les entreprises de spectacle, même s'il y a parfois des recoupements (missions éducatives des scènes nationales).

Questions diverses :

- les heures de chorale ?

La RGPP implique une attitude d'économies forcées. Mais aussi un changement de vision : la LOLF, c'est sortir d'une « politique du guichet » pour s'engager vers une logique d'engagements de moyens en fonction des objectifs fixés, et des critères d'évaluation. Ex :

- nombre d'élèves ;
- qualité et ambition de la dimension spectaculaire ;
- association de divers établissements ;
- répertoires exigeants ou faciles d'accès (il faut alterner)

Ce sont les corps d'inspection qui peuvent analyser avec pertinence les situations locales. Il peut donc exister une diversité des situations : parfois rien, parfois plus de deux heures. Penser l'optimisation de l'usage des moyens en regard de la LOLF.

Présidente : Cela dit, les corps d'inspection ne doivent pas servir de caution à une déperdition.

- l'intégration de chorales au dispositif d'accompagnement éducatif, et conséquemment la modification de leur prise en charge ?

Une diversité des situations qui n'est pas nouvelle.

Rappel des décrets de février 2007, qui mentionnaient effectivement la chorale, mais qui ont été abrogés.

Annnonce : l'IG monte un *pôle national de référence pour le répertoire de la comédie musicale*. Il existe en effet un répertoire multiple, de qualité inégale, insuffisamment documenté, qui tombe dans l'oubli après usage. Un comité de pilotage national pourrait s'atteler à la tâche. Prévoir d'étudier les rapports entre ce dispositif et le site FNCS.

Demande de l'IG : les programmes en consultation ?

Les limites des pratiques instrumentales dans le cadre du cours : un apprentissage chronophage pour des résultats dont est difficile d'afficher les performances en regard de celles d'autres instances chargées des apprentissages instrumentaux (enseignement spécialisé).

Enjeu des nouvelles technologies : des évolutions massives, qui ne vont que s'accroître ; plus de 80% des élèves sont connectés au net. Les collectivités territoriales soutiennent la création des espaces numériques de travail. Question du temps de l'élève autonome versus temps de l'élève avec le professeur. Prendre également en compte le questionnement sur les compétences.

Tout cela va nous obliger à explorer une pédagogie adaptée à ces contextes nouveaux.

[Compte-rendu établi par le bureau de la FNCS

1^{er} juin 2008]